> **Décembre 2025**, page 20

2 traductions

LUNDI
13 AVRIL 2026

Avec l'intention de « relancer les investissements dans la filière hydroélectrique » et de mettre fin à au contentieux avec la Commission européenne, le Sénat s'apprête à adopter une proposition de loi qui laisserait à l'État la propriété des barrages pour une durée de 70 ans. En contrepartie, Électricité de France (EDF) devra mettre à disposition des entreprises purement privées au moins 40 % des capacités de production. Au nom du dogme de la « concurrence », cette solution sera très défavorable aux consommateurs, avec un prix de marché complètement déconnecté du coût réel. Le droit européen permet pourtant une autre solution, avec une exploitation des barrages en « quasi-régie » par une véritable entreprise publique, alors qu'EDF relève désormais du droit commercial

UNE SOLUTION PUBLIQUE HÂTIVEMENT ÉCARTÉE

Barrages, les aberrations de la concurrence

Construits à l'aide de fonds publics et largement amortis, les barrages constituent aujourd'hui un patrimoine stratégique dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau. Pourtant, la France s'apprête à légiférer pour pérenniser un régime concurrentiel défavorable aux consommateurs. Une autre solution, publique, légale et plus efficace, mériterait d'être envisagée.

par ANNE DEBRÉGEAS

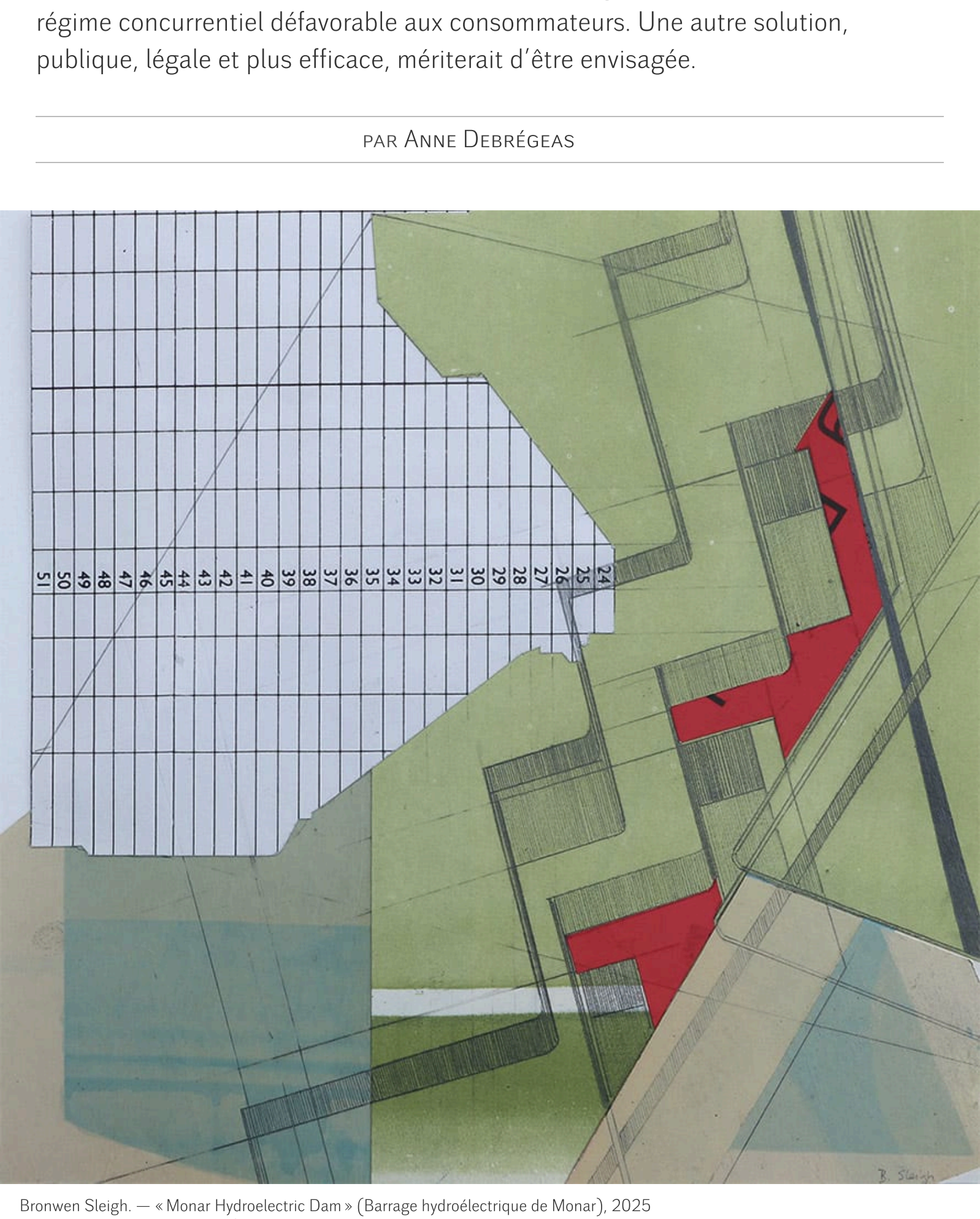

Bronwen Sleigh. — « Monar Hydroelectric Dam » (Barrage hydroélectrique de Monar), 2025
© Bronwen Sleigh - &Gallery, Édimbourg

PREMIÈRE source d'énergie renouvelable française décarbonée, rapidement disponible, l'hydroélectricité joue un rôle essentiel à l'équilibre du réseau. Les retenues représentent d'immenses « batteries » liquides, qui répondent également à d'autres besoins vitaux : irrigation, eau potable, navigation, etc.

L'État demeure propriétaire des barrages, à l'exception des plus petits. Mais leur exploitation, autrefois assurée par le monopole public d'Électricité de France (EDF), a basculé dans une logique concurrentielle. L'entreprise privée Engie pilote environ un quart de la production hydroélectrique, tandis qu'EDF — détenue à 100 % par l'État français — est devenue en 2004 une société anonyme régie par le droit commercial, qui a diversifié ses activités et donné la priorité à sa rentabilité financière aux dépens du service public (1). L'électricité d'origine hydraulique se vend aujourd'hui au prix du marché, totalement déconnecté de son coût réel ! En 2022, il était en moyenne sept fois plus élevé que le coût de production de l'hydroélectricité, ce qui a contribué à la flambée globale des factures (2).

Un tarif réglementé, équitable et bas

Dans ce contexte, la Commission européenne a ouvert deux précontentieux contre la France : en 2015 pour position dominante d'EDF, puis en 2019 pour absence de mise en concurrence des concessions d'exploitation des barrages. La France temporise, mais le cadre concurrentiel actuel, juridiquement instable et économiquement inefficace, pose de graves problèmes.

Le droit européen autoriserait pourtant une sortie du marché, à condition de confier l'exploitation des barrages à l'État, directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise publique en contrat de « quasi-régie », selon le modèle de gestion publique de l'eau ou des transports, en vigueur dans de nombreuses collectivités. Sa situation de monopole imposerait à l'entité publique de limiter ses activités à l'hydraulique, donc d'être indépendante des énergéticiens actuels, en particulier d'EDF. Elle lui permettrait en revanche de vendre l'hydroélectricité selon un tarif réglementé, équitable et fondé sur ses coûts, particulièrement bas et stables.

Un tel dispositif protégerait les usagers de flambées de prix et assurerait aux exploitants des revenus stables. En réduisant fortement le risque financier et en s'appuyant sur une structure publique qui bénéficierait de conditions de financement favorables, il abaisserait la principale composante du prix de l'hydroélectricité : le coût du capital (taux d'intérêt bancaire et rémunération des actionnaires). Grâce à une gestion intégrée, transparente et inscrite dans le long terme, le monopole public faciliterait la planification des investissements nécessaires au parc hydraulique. C'est pourquoi un collectif d'ingénieurs et d'experts indépendants défend cette solution comme la plus protectrice de l'intérêt général, et comme un jalon vers une mise hors concurrence de l'ensemble du système électrique (3).

Dans un rapport de mai 2025, des parlementaires reconnaissaient que cette option serait *« juridiquement accessible », « robuste »,* clôturerait les contentieux européens et garantirait le maintien dans le domaine public des barrages (4). Mais ils écartent cette solution au motif qu'elle *« exclut les opérateurs à capitaux privés, ou les condamne à perdre leur concession »,* tandis qu'EDF devrait abandonner son activité hydroélectrique, ce qui entraînerait un *« rejet unanime des exploitants actuels et des organisations syndicales représentatives de leurs personnels ».* Les auteurs pointent un risque de *« démantèlement d'EDF »* impliquant une perte de coordination entre nucléaire et hydraulique, ce que conteste le collectif d'experts précité : un agrégateur commun pourrait assurer la coordination.

La mission de l'Assemblée nationale — ainsi que celle du Sénat (5) — reprend la proposition d'EDF, soutenue par le gouvernement, consistant à basculer vers un régime d'autorisation des plus filandreux. Cette solution maintiendrait l'hydroélectricité dans un cadre concurrentiel, mais éviterait, selon eux, une remise en concurrence des exploitants actuels grâce à des *« mesures compensatoires »* : les concurrents d'EDF accéderaient à environ un tiers de son hydroélectricité sous forme de produits financiers très complexes censés reproduire la flexibilité de la production des barrages. L'objectif est similaire au très décrié mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) : partager la rente d'ouvrages publics largement amortis.

Le collectif d'experts dénonce l'absence de réponse aux défauts majeurs du cadre concurrentiel actuel : vente de l'hydroélectricité à prix de marché, explosion des coûts de financement, rentes privées excessives, détournement des revenus vers d'autres activités d'EDF, y compris au niveau international, opacité sur le potentiel de développement du secteur, etc.

La solution défendue par les parlementaires des deux Chambres renforcerait une privatisation en marche : transfert de la propriété des barrages de l'État vers les exploitants ; ouverture à la concurrence des nouveaux sites ; entrée de géants pétroliers ou du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) dans le projet de stations de transfert d'énergie par pompage de Montézic (Aveyron).

Malgré ses graves défauts, cette option aurait fait l'objet d'un accord de principe entre Paris et Bruxelles, appelé à être traduit très prochainement dans une loi. Ses partisans la présentent comme le moyen de sortir de l'impasse juridique actuelle. Il n'en est rien. Ce régime concurrentiel dérogatoire suppose des négociations longues et expose durablement le secteur hydroélectrique à de nouveaux recours juridiques. Le consensus affiché autour de cette proposition se fissure d'ailleurs. Dans le monde politique et syndical, beaucoup refusent cette privatisation implicite et les mesures compensatoires imposées à EDF.

Jusqu'à présent, les intérêts d'EDF et d'Engie semblent avoir dicté la position du gouvernement comme des missions parlementaires. Les usagers, eux, n'ont jamais été consultés. Les arguments du rapport d'experts sont ignorés, et tout débat éclairé paraît une nouvelle fois interdit, comme sur la sortie de la concurrence de l'ensemble du secteur électrique. Il revient désormais à la représentation nationale de faire primer l'intérêt général et de protéger, face aux logiques marchandes et aux appétits privés, une ressource aussi stratégique.

ANNE DEBRÉGEAS
Ingénieure de recherche et économiste à Électricité de France (EDF), porte-parole de la fédération SUD-Énergie.

On s'arrête, on réfléchit

« Le Monde diplomatique » ambitionne de faire vivre un journalisme affranchi des pouvoirs et des pressions. Une liberté qu'il doit essentiellement à ses acheteurs et abonnés.

Abonnez-vous

---

(1) Lire Anne Debrégeas et David Garcia, « Qui veut la mort d'EDF ? », *Le Monde diplomatique*, février 2021.

(2) Lire Aurélien Bernier, « Électricité, une inflation délibérée », *Le Monde diplomatique*, octobre 2023.

(3) Collectif Hydro, « Barrages : Contre-expertise sur les solutions envisagées (autorisation, exemption, quasi-régie) » (PDF), 3 septembre 2025.

(4) Marie-Noëlle Battistel et Philippe Bolo, « Rapport d'information sur les modes de gestion et d'exploitation des installations hydroélectriques », Assemblée nationale, Paris, 17 mai 2025.

(5) Patrick Chauvet, Fabien Gay, Daniel Gremillet et Jean-Jacques Michau, « Rapport d'information sur l'avenir des concessions hydroélectriques », Sénat, Paris, 1er octobre 2025.

EN PERSPECTIVE

Électricité, une inflation délibérée
AURÉLIEN BERNIER, OCTOBRE 2023 APERÇU
La dérégulation du marché de l'électricité voulue par la Commission européenne se traduit par un envol des factures pour les consommateurs. Si M. Emmanuel Macron promet que l'État français va « reprendre le contrôle » des prix dans le cadre de son projet de planification écologique, Bruxelles entend poursuivre une politique qui fait des particuliers les dindons de la libéralisation du secteur. →

Qui veut la mort d'EDF ?
ANNE DEBRÉGEAS & DAVID GARCIA, FÉVRIER 2021 APERÇU
Plus que jamais, la menace du dérèglement climatique commande d'investir dans l'efficacité énergétique et le renouvelable. Mais, à Paris et à Bruxelles, la priorité reste de démanteler le service public. Dernier avatar d'une obstination à favoriser artificiellement les prestataires privés dans la fourniture d'électricité, le projet Hercule cristallise les inquiétudes. →

Les barrages hydroélectriques dans le viseur de Bruxelles
D. G., JUIN 2019 APERÇU
Berceau de l'exploitation de la « houille blanche », la France tire de nombreux avantages économiques, touristiques et environnementaux de l'administration publique de ses ressources hydroélectriques. Aussi l'ordre donné par la Commission européenne de privatiser la gestion des barrages suscite-t-il la réprobation de la plupart des acteurs… à l'exception du gouvernement. →

Énergie Entreprise Privatisation Électricité Nucléaire civil France

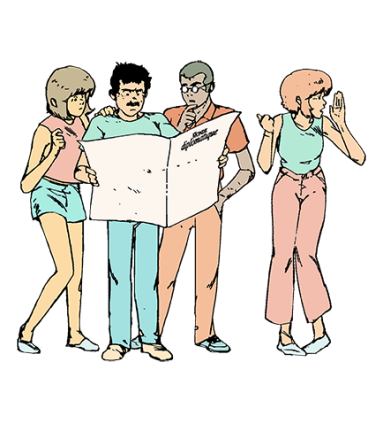

PARTAGER CET ARTICLE

TRADUCTIONS DE CET ARTICLE
فارسی سدها: منطق بازار در برابر منافع عمومی
PORTUGUÊS Barragens, as aberrações da concorrência

Cet article est aussi diffusé sous le titre : « Les consommateurs d'électricité victimes de la "concurrence" ».

INFO DIPLO
Inscrivez-vous à l'**Infodiplo**, notre lettre d'information hebdomadaire.
Votre email S'inscrire
Changer d'email / se désinscrire
… et suivez-nous sur vos réseaux sociaux…

MANIÈRE DE VOIR
Avril - mai 2026
#206
Sursollicitée,
mal aimée,
indispensable
LA JUSTICE
sous pression
EN KIOSQUES

DÉCEMBRE 2025, PAGE 20
Même les **Américains** se lassent d'**Israël** ; les **patrons** piquent une **crise** ; le **souffle** de **décembre 1995** ; des **châteaux de sable high-tech** dans le désert **saoudien** ; la **droite néerlandaise** à qui perd gagne ; bientôt une **route Trump** dans le **Caucase** ? Le **pouvoir syrien** conserve la **carte russe** ; les **États-Unis** chez eux en **Équateur** ? Au **Rwanda**, le pari du **sport** ; **Maurice**, l'industrie du **macaque** ; pourquoi ses habitants **fuient** le **Bhoutan**, « pays du bonheur » ; cette étrange **contorsion** de l'**économie chinoise** ; l'**électron**, la **farce** et son **dindon** ; **barrages**, les **aberrations** de la **concurrence** ; le **dernier repos** de l'**immigré** ; les **amnésies** de la **vie politique française** ; une seule **solution**, la **résolution** ! L'**ambition contrariée** d'Enrico **Berlinguer** ; la **privatisation** des **imaginaires** ; une petite **phrase révolutionnaire** (…)

Article précédent
« Grand bond en avant », page 17

20 21

Article suivant
« Le dernier repos de l'immigré », page 21

À LA « **UNE** »

M. Viktor Orbán reconnaît sa défaite
LA VALISE DIPLOMATIQUE • 13 AVRIL 2026
Le premier ministre de Hongrie, M. Viktor Orbán, a subi une large défaite aux élections législatives du dimanche 12 avril, qui ont connu une forte participation. Le parti Tisza (Respect et liberté, centre droit) de M. Péter Magyar remporte plus de la moitié des voix (53 %) et les deux tiers des sièges à l'Assemblée nationale (…) →

Le Liban sous le feu
AKRAM BELKAÏD, AVRIL 2026

Quand Israël entraîne les États-Unis
ADLENE MOHAMMEDI, AVRIL 2026

Les noces de l'IA et de l'État
SÉBASTIEN BROCA, AVRIL 2026

Les consommateurs d'électricité victimes de la « concurrence »
ANNE DEBRÉGEAS, DÉCEMBRE 2025

« Nos valeurs » : 28 millions de morts
PIERRE RIMBERT, AVRIL 2026

Avril en perspective
AVRIL 2026

EN KIOSQUES : **AVRIL** 2026
Jeffrey Epstein à **Paris** ; **Dossier : Iran, le prix d'une folie** — Quand **Israël entraîne les États-Unis** — **Moscou**, grand **gagnant** ? — Les **houthistes** font planer la **menace** — Le **bellicisme** comme **ciment social** — Le **Liban** sous le **feu** — Une **docilité européenne** si **mal récompensée** — Le **mythe** des **bombardements libérateur**s — **Pedro Sánchez** : Il faut **sauver** le **multilatéralisme** — Les **troubadours** de la **guerre** ; Les noces de l'**IA** et de l'**État** ; le petit **théâtre** de la **rue chinoise** ; le **Sri Lanka** est-il devenu **marxiste** ? **Extractivisme** crépusculaire au **Kazakhstan** ; les **trahisons** de M. **Starmer** n'ont pas tué la **gauche britannique** ; **Reform UK**, une irrésistible **ascension** ? **Zimbabwe**, out of **Kariba** ; **services d'ordre**, la **politique** à bras-le-corps ; **radiographie** de l'**extrême droite violente** ; **enfance** en **danger**, une politique en **miettes** ; des **abattoirs** municipaux aux **usines** à viande ; retour à **Palmyre** ; **souveraineté numérique**, le jour d'après (…)

Radiographie de l'extrême droite violente
LAURENT BONELLI, AVRIL 2026

Jeffrey Epstein à Paris
MONIQUE PINÇON-CHARLOT, AVRIL 2026

Le mythe des bombardements libérateurs
MATHIAS DELORI, AVRIL 2026

En Europe, une docilité si mal récompensée
SERGE HALIMI & P. R., AVRIL 2026

Le petit théâtre de la rue chinoise
RENAUD LAMBERT, AVRIL 2026

Out of Kariba
LÉA KALAORA, AVRIL 2026

Les trahisons de M. Starmer n'ont pas tué la gauche britannique
OWEN JONES, AVRIL 2026

Le bellicisme comme ciment social
GIDEON LEVY, AVRIL 2026

Services d'ordre, la politique à bras-le-corps
ALLAN POPELARD, AVRIL 2026

Le retour du détroit de la peur
BLOGS • PHILIPPE LEYMARIE, 20 MARS 2026

Souveraineté numérique, le jour d'après
ROBIN LAMBERT, AVRIL 2026

Le Sri Lanka est-il devenu marxiste ?
DAVID GARCIA, AVRIL 2026

Il faut sauver le multilatéralisme
PEDRO SÁNCHEZ, AVRIL 2026

Un optimisme farouche
BENOÎT BRÉVILLE, AVRIL 2026

Les troubadours de la guerre
ANNE-CÉCILE ROBERT, AVRIL 2026

Des abattoirs municipaux aux usines à viande
FÉLIX JOURDAN & JOCELYNE PORCHER, AVRIL 2026

Enfance en danger, une politique en miettes
LAETITIA DELHON, AVRIL 2026

L'Iran, mollahrchie constitutionnelle

Philippe Descamps & Cécile Marin, juillet 2025

Madrid s'insurge contre les massacres à Gaza

mdv• Lilith Verstrynge, décembre 2025 - janvier 2026

Et l'IRA rendit les armes

Daniel Finn, juin 2023

EN KIOSQUES

Coupable !

mdv• Thomas Gilbert, avril - mai 2026

La justice en pleine tourmente

mdv• A.-C. R., avril - mai 2026

Un miroir de la « prolophobie »

B. B., juillet 2022

Quand la gauche de gouvernement raconte son histoire

S. H., avril 2007

« Abracadabrantesque ! », le prétoire médiatique

mdv• Philippe Descamps, avril - mai 2026

La crise financière qui vient

blogs • Frédéric Lordon, 15 mars 2026

DOSSIER **IRAN, LE PRIX D'UNE FOLIE** AVRIL 2026

Qu'est-ce que le terrorisme ?

Jürgen Habermas, février 2004

De l'éclair à l'usure

blogs • Philippe Leymarie, 20 février 2026

Ce que révèle l'affaire Epstein

Francis Pryer, octobre 2019

M. Jesse Jackson redonne espoir aux Noirs américains

Cornel West, juillet 1984

SUR NOTRE ÉDITION ANGLAISE

Marx va avoir raison (IA et lutte des classes)

blogs • Frédéric Lordon, 2 mars 2026

Crypto-colonialism in the Caribbean

english edition • Victoria Jones & Henry McCabe, 10 March 2026

Réponse à mes détracteurs

Francesca Albanese, mars 2026

Les collaborateurs

blogs • Frédéric Lordon, 18 février 2026

Frederick Wiseman, épopées ordinaires

Philippe Person, septembre 2019

À Gabès, le dilemme insoluble de la pollution ou du chômage

Thierry Brésillon, janvier 2026

Le journal
- → Suivre nos actualités
- → Lettre d'information
- → Nous contacter
- → L'équipe
- → Questions fréquentes (aide)

Services
- → Abonnements
- → Réabonnement
- → Boutique
- → Dons
- → Abonnements institutionnels

À propos
- → Qui sommes-nous ?
- → Éditions internationales
- → Les amis du *Diplo*
- → Mentions légales
- → Politique de confidentialité

Le Monde diplomatique
- → Archives
- → Journal audio
- → Les blogs du *Diplo*
- → Manière de voir
- → Cartographie